



AVIS DE DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS TIMAR A L'INITIATIVE DE LA SOCIETE FINANCIERE CLASQUIN EUROMED

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que, suite au franchissement du seuil de participation de 95% dans le capital de TIMAR, la société FINANCIERE CLASQUIN EUROMED a déposé auprès de l'AMMC un projet d'offre publique de retrait obligatoire visant les actions TIMAR.

En conséquence de ce dépôt, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions TIMAR.

Ce projet d'offre publique de retrait porte sur les actions TIMAR non détenues par FINANCIERE CLASQUIN EUROMED.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, l'AMMC dispose de 15 jours de bourse pour examiner la recevabilité de ce projet. Ce délai est suspendu par les demandes d'informations et de justifications par l'AMMC.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions seront publiées dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

Rabat, le 07/11/2023

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

DO/EM/015/2023